



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crèches et garderies

Question au Gouvernement n° 2088

Texte de la question

## PETITE ENFANCE

M. le président. La parole est à M. Albert Facon, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Albert Facon. Ma question s'adresse à Mme Morano - mais je ne la vois pas au banc du Gouvernement, bien que j'aie cru l'apercevoir dans les couloirs (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*) - et j'y associe mon collègue Armand Jung, député du Bas-Rhin.

La création de places d'accueil pour les jeunes enfants était l'un des objectifs de campagne de M. Sarkozy. Depuis, à force de décrets, vous voulez à tout prix en créer, privilégiant malheureusement le quantitatif au détriment du qualitatif. Vous voulez, en somme, augmenter le nombre de places en diminuant les moyens. Une concertation des professionnels est nécessaire avant la mise en place de certains projets, comme le réclamait le collectif " Pas de bébé à la consigne ". En effet, les innovations expérimentales ne sont pas les bienvenues lorsqu'il s'agit du bien-être de nos enfants.

Vous avez commencé à vouloir mettre en place les jardins d'éveil, en faisant référence au rapport de notre collègue Michèle Tabarot. Vous prétendiez en effet qu'à deux ans les enfants s'ennuient à la crèche, et qu'à l'école maternelle les enseignants ne savent pas gérer les temps d'attente. Ainsi, plutôt que d'améliorer ces structures, vous accusez !

Mais peut-être préparez-vous l'avenir, en voulant tout simplement supprimer les maternelles au profit des jardins d'éveil, et continuer avec les crèches ? (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) En tout cas, vous avez réussi à mettre les personnels de la petite enfance dans la rue ; c'est dire !

M. Dominique Dord et M. Yves Nicolin. Zéro !

M. Albert Facon. Vous augmentez le quota des inscrits, vous diminuez le taux d'encadrement et vous augmentez le pourcentage de personnel moins qualifié, tandis que les caisses d'allocations familiales réduisent leur aide. Ainsi, grâce à vos différentes propositions, les crèches vont devenir des entreprises de gardiennage ! (*Huées sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Yves Nicolin. Arrêtez !

M. Albert Facon. Pour éviter une telle situation, les collectivités locales, dans l'intérêt des enfants, devront encore payer ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

M. le président. Merci.

La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur le député, on peut tout caricaturer ; cela n'a guère d'intérêt. En réalité, le décret qui a été pris sur le mode de gestion de la garde des enfants est excellent, et pour les parents et pour les enfants. Il y a beaucoup de désinformation à ce sujet, et vous vous en faites le porte-parole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Les normes d'encadrement dans les crèches n'ont pas changé. La règle demeure la suivante : un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas et un adulte pour huit enfants qui marchent. Ces normes sont totalement sécurisées. Nous faisons simplement en sorte, après de très larges consultations qui ont été menées par Nadine Morano, d'améliorer le taux réel d'occupation des crèches, qui est actuellement compris -vous le savez en tant qu'élus - entre 65 et 67 %, en organisant mieux les choses. C'est l'intérêt des parents et, évidemment, celui des enfants.

M. Guy Geoffroy. Bien sûr !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Nous acceptons donc, dans un certain nombre de cas, pendant des durées déterminées, de prendre des enfants en surnombre. C'est évidemment possible, dans le respect des normes de sécurité.

Par ailleurs, les personnels - j'ai parfois l'impression que vous les méprisez un peu (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*) -...

M. Albert Facon. Contre qui manifestent-ils ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...ont toutes les compétences nécessaires. Titulaires du CAP petite enfance ou du BEP, ils travaillent parfois depuis des années dans les crèches. Dès lors, pourquoi n'auraient-ils pas la possibilité d'encadrer ? Pourquoi, d'un côté, dit-on qu'il faut valoriser les acquis de l'expérience et, de l'autre, refuse-t-on de le faire quand on en a la capacité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2088

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, solidarité et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mars 2010